



**Direction de la Propreté et de l'Eau
Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement
Section d'Exploitation du Réseau d'Assainissement - Pôle Usager**

IMMEUBLE RACCORDÉ AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF **SEPARATIF** PARISIEN
DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITE
D'UN RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE PARIS

en vue d'une cession immobilière

Formulaire ci-après à compléter, signer et à renvoyer sur l'adresse eau-assainissement@paris.fr

En application du code de la santé publique (art. L. 1331-1 et suivants), tous les immeubles situés dans Paris, à l'exception de ceux localisés dans le périmètre des bois de Boulogne et de Vincennes, sont raccordés au réseau d'égouts publics parisiens.

Aux termes de l'article 11-1 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, de l'article 63 la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et en application des articles L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation et L. 1331-11-1 du code de la santé publique, un contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement doit être réalisé lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble, dès lors que ses rejets d'eaux usées et pluviales sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau de la Seine.

Pour établir un certificat de raccordement au réseau d'assainissement d'un immeuble situé dans le secteur réseau d'assainissement séparatif parisien (cf. liste des voies parisiennes concernées sur paris.fr), une visite de contrôle sur site est nécessaire, afin de vérifier le bon raccordement des eaux usées et pluviales au réseau public. Il convient de compléter le présent formulaire en y joignant obligatoirement un RIB au nom du demandeur payeur et, dans la mesure du possible, un plan du bien immobilier faisant apparaître les pièces disposant d'un point d'eau (cuisines, salle de bain, toilettes, balcon ou terrasse...).

Conformément à la délibération 2024 DPE 49 DFA le Conseil de Paris de décembre 2024 a fixé les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour la réalisation d'un contrôle de conformité du raccordement et l'établissement du certificat de conformité :

- Montant pour un seul logement : 389,54 euros HT, soit 514,19 € TTC avec les frais généraux.
- Montant pour un bâtiment calculé selon le nombre de logements : 84,50 euros HT, soit 111,54 € TTC avec les frais généraux par logement, à multiplier par le nombre de logements.
- Montant pour un bâtiment de bureaux ou un hôtel dans son entier d'une superficie de 0 à 10.000 m², le tarif global des opérations de contrôle et d'émission du certificat de raccordement du bâtiment au réseau séparatif d'assainissement est fixé sur la base d'un taux unitaire de 776,29 € HT par bâtiment, soit 1024,70 € TTC avec les frais généraux. En cas de bâtiment de bureaux ou d'un hôtel d'une superficie supérieure à 10.000 m², il conviendra de rajouter à ce taux unitaire, 96,57 € HT soit 127,47 € TTC avec les frais généraux, par tranche de 10 000 m² supplémentaires.
- Montant pour un parking : 84,50 euros HT, soit 111,54 € TTC avec les frais généraux par point d'eau.

Il convient de ne pas joindre de paiement lors de la demande. Ce montant sera réclamé ultérieurement par la Direction régionale des finances publiques (DRFip).

Le contrôle de raccordement sera réalisé sous un délai d'un mois à réception du formulaire dûment complété, visé et adressé par courriel au Pôle Usager du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA) de la Ville de Paris : eau-assainissement@paris.fr.

Un créneau horaire d'environ deux heures sera proposé par téléphone pour la prise de rendez-vous.

« Les informations personnelles recueillies à l'occasion de votre demande sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA) aux seules finalités de son traitement, et communiquées à ses seuls services. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou demander leur effacement à la clôture de votre dossier. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante eau-assainissement@paris.fr ou au STEA – Pôle Usager – 27 rue du Commandeur 75014 Paris. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. »

**DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ D'UN RACCORDEMENT
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE PARIS ET ENGAGEMENT À PAYER LA PRESTATION**

À renvoyer sur l'adresse eau-assainissement@paris.fr avec un RIB et la fiche de renseignement complémentaire pour les personnes physiques. Merci d'écrire lisiblement et en majuscules.

Il est recommandé de joindre un plan du bien immobilier. Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

1. Identification du demandeur et adresse de facturation

Prénom et Nom :

Agissant en qualité de

propriétaire ; syndic de copropriété ; agent immobilier ; notaire ; autre, préciser :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone : / / / / ; e-mail : @

Pour les personnes morales, N° SIRET à 14 chiffres :

Pour les personnes physiques, merci de renseigner la fiche d'information complémentaire ci-après.

2. Coordonnées du syndic de copropriété

Nom

Adresse

Téléphone : / / / / ; e-mail : @

3. Adresse postale du bien immobilier à contrôler

N°, voie, arrondissement :

Escalier / bâtiment : Étage :

Code d'accès / interphone :

Référence du lot au sein de la copropriété, information impérative :

Autre précision éventuelle :

4. Contact sur place

Le contact sur place le jour du contrôle doit être une personne majeure :

Prénom - Nom :

Qualité : Téléphone portable : / / / /

5. Tarifs 2025 selon le type de contrôle demandé

Demande pour le contrôle d'un logement : 514,19 € TTC

Demande pour le contrôle d'un bâtiment, indiquer le nombre de logements du bâtiment : ... x 111,54 € =TTC

Demande pour le contrôle d'un immeuble de bureaux ou hôtel :€ TTC

Demande pour le contrôle d'un parking : ... x 111,54 € =TTC

6. Calendrier indicatif

Le contrôle sur site sera réalisé sous un délai d'un mois à compter de la réception du présent formulaire dûment complété et visé adressé par courriel au Pôle Usager du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA) de la Ville de Paris : eau-assainissement@paris.fr

Nom et coordonnées de la personne à contacter pour organiser le contrôle :

Prénom - Nom : Téléphone : / / / /

7. Engagement de paiement et signature du demandeur

Le demandeur certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Il s'engage à faciliter l'accès aux points d'eau du bien, et à verser, à la première demande de l'administration, le montant correspondant au tarif du contrôle du raccordement et l'établissement du certificat de conformité.

Date Signature précédée de la mention « lu et approuvé » Cachet obligatoire pour les personnes morales

Direction de la Propreté et de l'Eau
Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement
Section de l'Exploitation du Réseau d'Assainissement - Pôle Usager

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ D'UN RACCORDEMENT
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE PARIS ET ENGAGEMENT À PAYER LA PRESTATION

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES _____ A RENSEIGNER EN MAJUSCULES

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES UNIQUEMENT

C'est la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFip) qui enverra un « avis de somme à payer » au demandeur du contrôle de conformité d'un raccordement au réseau d'assainissement de Paris.

À cette fin :

- Si le demandeur est une personne morale (entreprise) : il convient de communiquer le numéro SIRET (14 chiffres) de la société dans le cadre 1 du formulaire « identification du demandeur ». Le RIB joint doit être au nom de la personne morale.
- Si le demandeur est une personne physiques (particuliers), il convient de compléter et retourner la présente fiche de renseignements complémentaires indispensable pour le recouvrement des sommes à payer. Le RIB joint doit être au nom de la personne physique (même nom, même prénom).

Toute demande de contrôle de conformité d'un raccordement ne pourra être instruite en l'absence :

- du RIB,
- et d'un numéro SIRET pour les personnes morales ou de cette présente fiche pour les personnes physiques.

CIVILITÉ

NOM D'USAGE :

NOM DE NAISSANCE :

PRÉNOM :

AUTRES PRÉNOMS :

NAISSANCE

Né(e) le :

Ville :

Code Postal :

Pays :

ADRESSE DOMICILE ET TELEPHONE

N° et nom de la voie :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

« Les informations personnelles recueillies à l'occasion de votre demande sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA) aux seules finalités de son traitement, et communiquées à ses seuls services. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou demander leur effacement à la clôture de votre dossier. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante eau-assainissement@paris.fr ou au STEA – Pôle Usager – 27 rue du Commandeur 75014 Paris.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. »